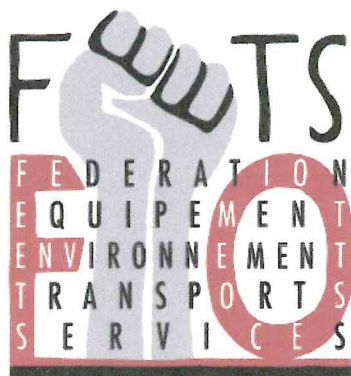




Paris, le 11 février 2019

Madame Régine ENGSTROM
Secrétaire générale des MTES/MTC
Arche SUD
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX 04

Nos réf : JH/JH/19040

Objet : Restauration collective en Ile de France

Madame la Secrétaire générale,

Force Ouvrière a été alertée au sujet du coût élevé des repas pris dans les restaurants administratifs par de nombreux agents, affectés en région Ile-de-France, lorsqu'ils se déplacent pour des formations et/ou des réunions et qu'ils doivent déjeuner dans une autre structure.

De ce fait, le tarif visiteur leur est appliqué et ils ne peuvent pas bénéficier de la subvention ministérielle et de la Prestation Inter-Ministérielle.

De même, ils ne peuvent pas bénéficier d'un remboursement du repas sur le forfait « déjeuner dans un restaurant administratif » dans le cadre d'un ordre de mission puisqu'ils se situent toujours dans la même résidence administrative.

FO rappelle que l'harmonisation de la restauration collective dans les DDI a été mise en place au courant de l'année 2018 par le SGG et financée par le BOP 333.

FO est attachée à une restauration collective sociale de qualité et trouve inacceptable cette in-équité de traitement entre les agents, alors qu'ils travaillent et œuvrent au quotidien pour nos politiques publiques.

FO vous demande de prendre les dispositions nécessaires afin que tous les agents affectés en Ile de France puissent bénéficier des subventions allouées lorsqu'ils déjeunent dans un autre restaurant administratif, en passant des conventions avec l'ensemble des restaurants administratifs dans la même résidence administrative.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général

Jean Hédou